



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 13 SEPTEMBRE 2017**

**À 17 H 6**

### **PROCÈS-VERBAL 17-07**

---

#### **Sont présents :**

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-Présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

**2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 076-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017 -**

**RÉSOLUTION 077-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2017 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017 -**

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 5 juillet dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

---

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 078-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Tarification spéciale pour la semaine de la mobilité durable 2017.

**- ADOPTÉ -**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Monsieur Paul Lessard**

Monsieur Lessard s'interroge sur les subventions offertes à la STS pour l'amélioration de l'efficacité des services de transport adapté et pour l'amélioration de l'offre.

Le président confirme les subventions pour l'implantation du SAE-TA qui permettront d'améliorer le service.

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau commente le document qu'elle dépose, séance tenante, dont :

- Remerciements/collaboration
- Demande de documents
- Lettre au service à la clientèle
- Accès au transport régulier
- Admissibilité

### **Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

Monsieur Guay relate un événement au transport urbain avec un client en fauteuil roulant.

De plus, il questionne la position de l'employeur relativement à la lettre d'entente de la convention collective des chauffeurs sur la réduction du pourcentage de pénalité pour une retraite anticipée.

Monsieur Guay demande au président de ne pas commenter publiquement l'entente intervenue.

---

## **6. COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) – 18 ET 19 OCTOBRE 2017 -**

### **RÉSOLUTION 079-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Colloque de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

**- ADOPTÉ -**

---

**7. AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'ABRIBUS -**

**RÉSOLUTION 080-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer un acte de servitude d'abribus à intervenir entre Logements BLPH inc. et la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour un abribus situé à l'intersection des rues Denault et Dieppe à Sherbrooke.

Que ledit acte de servitude d'abribus soit et est conservé aux archives sous le no A17-18.

**- ADOPTÉ -**

---

**8. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE AU RÈGLEMENT DE NON-CONFORMITÉS ET DÉFAUTS SYSTÉMATIQUES – NOVA BUS -**

**RÉSOLUTION 081-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer une convention relative au règlement de non-conformités et défauts systématiques entre Nova Bus et la Société de transport de Sherbrooke (STS).

Que ladite convention soit et est conservée aux archives sous le no A17-19.

**- ADOPTÉ -**

---

**9. RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) -**

**RÉSOLUTION 082-17**

**ATTENDU QUE** le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) prévoit la constitution d'un comité de retraite dont certains membres sont nommés par le conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le règlement du Régime prévoit que le mandat des membres du comité de retraite est de trois (3) ans;

**ATTENDU QUE** le mandat de madame Suzanne Méthot à titre de représentante de l'employeur expire le 10 septembre 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler;

**ATTENDU QUE** le règlement du Régime prévoit qu'un des membres de ce comité de retraite doit être indépendant à savoir n'être ni administrateur, ni employé de l'employeur, ni participant du Régime;

**ATTENDU QUE** le mandat de monsieur Robert Bachand à titre de membre indépendant expire le 10 septembre 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que madame Suzanne Méthot, directrice générale adjointe et trésorière de la Société de transport de Sherbrooke, soit et est nommée représentante de l'employeur au sein du comité de retraite pour un mandat de trois (3) ans à compter du 13 septembre 2017.

Que monsieur Robert Bachand, consultant, soit et est nommé de nouveau, membre indépendant au sein du comité de retraite pour un mandat de trois (3) ans à compter du 13 septembre 2017.

**- ADOPTÉ -**

---

**10. RÉSOLUTION VILLE DE SHERBROOKE – SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE – NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR USAGER DES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE L'ADMINISTRATEUR USAGER DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES -**

**RÉSOLUTION 083-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la résolution C.M. 2017-3039-00 de la Ville de Sherbrooke, prolongeant de deux (2) années le mandat de madame Ariadne C. Echevers comme membre usager des services de transport en commun et le mandat de madame Christine Couture comme membre usager des services adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et ce, à compter du 13 septembre 2017, soit et est déposée sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**11. RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2017 -**

**RÉSOLUTION 084-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 juin 2017 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**12. EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO R-041 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 300 000 \$ POUR FINANCER UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LE SERVICE DE TRANSPORT URBAIN -**

**RÉSOLUTION 085-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) un emprunt temporaire au montant de 300 000 \$, en vertu du règlement numéro R-041, soit et est autorisé auprès de la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke en attendant que l'emprunt permanent soit réalisé.

**- ADOPTÉ -**

---

**13. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LE SERVICE DE TRANSPORT URBAIN » - APPEL D'OFFRES STS-17-08 -**

**RÉSOLUTION 086-17**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a procédé, le 28 juin 2017, à un appel d'offres public (STS-17-08) pour la réalisation d'une « Étude d'opportunité sur l'implantation de mesures préférentielles pour le service de transport urbain »;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a évalué et analysé les offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96,1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke par sa résolution numéro 120-16 ainsi qu'au règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont obtenu le nombre minimal de points de 70 au pointage intérimaire, à savoir :

- CIMA+ S.E.N.C.
- AECOM Consultants inc.

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour la réalisation d'une « Étude d'opportunité sur l'implantation de mesures préférentielles pour le service de transport urbain » soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit CIMA+ S.E.N.C. au prix de 170 500,00 \$ plus taxes.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A17-20.

**- ADOPTÉ -**

---

#### **14. BORDEREAUX DE LA CORRESPONDANCE -**

##### **RÉSOLUTION 087-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les bordereaux de la correspondance reçue pour les mois de juillet et août 2017 soient et sont déposés sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

#### **15. CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ 2017-2018 – CSRS -**

*Madame Chantal l'Espérance déclare son intérêt.*

##### **RÉSOLUTION 088-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS) avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), le contrat de transport scolaire intégré pour l'année 2017-2018 et que celui-ci soit et est conservé aux archives sous le no A17-21.

**- ADOPTÉ -**

---

**16. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-042 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 \$ POUR L'ACHAT DE SIX (6) AUTOBUS HYBRIDES EN 2019 -**

**RÉSOLUTION 089-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un avis de motion soit et est donné, lors de la présente assemblée, concernant le règlement numéro R-042 décrétant un emprunt au montant de 6 000 000 \$ pour l'achat de six (6) autobus hybrides en 2019.

**- ADOPTÉ -**

---

**17. ENTENTE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 090-17**

**ATTENDU QUE** la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (ci-après la « Loi ») impose aux parties bénéficiant d'un régime de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal un réaménagement de leur régime de retraite;

**ATTENDU QUE** cette Loi impose aux parties de négocier dans un délai bien précis et à défaut de quoi, un arbitrage est imposé aux parties;

**ATTENDU QUE** le délai maximal prévu par la Loi pour en arriver à une entente est expiré;

**ATTENDU QU'**une entente relative à la restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après « Entente ») est intervenue entre les parties et qu'elle répond aux objectifs de négociation établis par le Comité de négociation;

**ATTENDU QUE** cette entente a été entérinée par les syndicats et, conformément à la Loi, il n'y a pas plus de trente pourcent (30 %) des employés non syndiqués qui se sont opposés à cette entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'approuver et d'entériner l'entente relative à la restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de transport de Sherbrooke;



De mandater le président, la directrice générale, la directrice générale adjointe et trésorière, le directeur des ressources humaines, le directeur des opérations et de la livraison du service client ainsi que la représentante des employés non syndiqués de la STS à signer tout document devant donner effet à la présente résolution;

De mandater le procureur de la STS à prendre les mesures nécessaires afin que cette entente soit déposée aux autorités conformément à la Loi.

**- ADOPTÉ -**

---

**18. TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ DURABLE 2017 -**

**RÉSOLUTION 091-17**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de Sherbrooke souhaite sensibiliser la population à l'importance de la mobilité et aux bienfaits des différents modes qui s'y rattachent par l'organisation d'une semaine de la mobilité durable qui se tiendra du 18 au 24 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**une activité « Amène un ami » est organisée les 23 et 24 septembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que ce conseil autorise la promotion du transport collectif en offrant la gratuité du service les 23 et 24 septembre 2017 à toute personne accompagnant un client de la STS et ce, sur présentation d'un titre de transport valide, à savoir un laissez-passer, un paiement comptant ou un jeton.

**- ADOPTÉ -**

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Monsieur Bruno Vachon**

Monsieur Vachon offre ses condoléances à Madame Danielle Berthold, au nom du conseil d'administration et de la direction, pour le décès de sa mère.

**Madame Danielle Berthold**

Madame Berthold félicite les chauffeurs pour avoir su livrer un service de qualité durant la période estivale malgré les entraves occasionnées par les travaux.

Une mention particulière est faite à Madame Caroline Gravel, directrice du service des infrastructures urbaines à la Ville de Sherbrooke, pour sa collaboration.

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 37.

Sherbrooke (Québec), le 13 septembre 2017.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire